

Ce document est sujet à changement en cas de circonstances imprévues.

**CURLING CANADA
NORMES ET LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE
NATIONALE ET DE L'OCTROI DE BREVETS POUR LE DOUBLE MIXTE DE
2025-2026**



Le Programme de l'équipe nationale existe dans le but d'entraîner les athlètes qui ont le potentiel de représenter le Canada aux championnats du monde et aux Jeux olympiques.

QUOTA DE BREVETS

Sport Canada offre l'équivalent de 7 brevets seniors pour le programme de double mixte (182,700 \$). Après chaque édition des Jeux olympiques, Sport Canada examine les octrois de brevets pour tous les sports. Par conséquent, le nombre de brevets octroyés au programme de curling double mixte pourrait changer.

ACCÈS

L'accès au programme sera accordé à la suite de performances nationales ou internationales, de l'acceptation de se conformer aux normes et aux lignes directrices du Programme de l'équipe nationale et de la signature des formulaires d'accord de l'athlète (ci-joints).

Pour être admissible au financement de Sport Canada, l'athlète doit jouer avec le même partenaire que celui avec lequel (la même partenaire que celle avec laquelle) il/elle a obtenu son statut d'athlète breveté, à moins d'une approbation contraire de Curling Canada.

ADMISSIBILITÉ

Au cours de l'année / du cycle de brevets (du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026), l'athlète doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada au début du cycle de brevets pour lequel l'athlète est recommandé. Les résidents permanents doivent vivre au Canada pendant toute l'année précédant le cycle de brevets pour lequel l'athlète est pris en compte en vue du soutien du PAA;
- satisfaire aux critères d'admissibilité de la fédération internationale du sport, en ce qui a trait à la citoyenneté ou au statut de résident. L'athlète doit être admissible à représenter le Canada aux grandes compétitions internationales, y compris les championnats du monde et les Jeux olympiques;
- participer aux programmes d'entraînement préparatoire et annuel de l'équipe nationale pendant la période au cours de laquelle il se qualifie pour le soutien du PAA.

Remarque 1 : Les athlètes ne peuvent être brevetés que dans une seule discipline, soit le curling pour athlètes non handicapés ou le double mixte.

PRIORITÉ D'ACCÈS

Priorité pour la recommandation

Priorité n° 1 : critères internationaux SR1 de Sport Canada.

Priorité n° 2 : critères internationaux SR2 de Sport Canada.

Priorité n° 3 : brevets SR1/SR2 pour raisons de santé.

Priorité n° 4 : critères nationaux SR de Sport Canada.

Pour des renseignements détaillés sur les brevets, voir l'annexe 1

INCLUSION DANS LE PROGRAMME

Les membres du Programme de l'équipe nationale qui respectent les critères établis et signent tous les accords pertinents seront admissibles à être recommandés par Curling Canada au Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada.

APPELS

- Tout appel lié à l'octroi d'un brevet doit être entendu conformément à la Politique d'appel de Curling Canada.
- À la réception d'un avis d'appel et de l'appel de l'athlète, Curling Canada et l'athlète peuvent d'abord tenter de résoudre le différend, conformément à la Politique sur le règlement des différends de Curling Canada ou par l'entremise des services de règlement préalable offerts par le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC); et
- Nonobstant ce qui précède, avec l'accord des parties, le processus d'appel interne peut être contourné et l'appel peut être entendu directement devant le CRDSC.

COMPÉTITION

Tous les athlètes brevetés participeront à un minimum de 8 compétitions régionales, nationales ou internationales, telles qu'approuvées par Curling Canada, à moins qu'une exemption ne soit accordée par Curling Canada. Chaque année qu'un athlète est sélectionné au sein du Programme de l'équipe nationale, l'athlète participera à tous les niveaux de compétition qui mènent aux championnats provinciaux ou territoriaux, aux championnats canadiens (masculin ou féminin) et aux Essais canadiens de curling. L'athlète s'efforcera de se qualifier et de participer aux championnats du monde et aux Jeux olympiques d'hiver. Les compétitions du Programme de l'équipe nationale peuvent aussi inclure des événements des circuits masculin et féminin ou de la série des tournois de la Coupe du Canada, des compétitions internationales sur invitation, des compétitions nationales sur invitation et des compétitions « organisées pour la télévision », et autres compétitions telles qu'approuvées par Curling Canada.

ENTRAÎNEMENT

- Les athlètes du Programme de l'équipe nationale soumettront un plan annuel individualisé de compétition et d'entraînement pour un programme d'entraînement annuel, qui inclut l'entraînement prévu pour les éléments de compétition suivants :
 - analyse et développement des habiletés;
 - conditionnement physique;
 - général et particulier au sport, sous la direction d'un physiologiste de l'exercice;
 - force mentale, sous la direction d'un psychologue du sport agréé;
 - analyse et développement stratégique et tactique;
 - dynamique de l'équipe;
 - consultation sur la nutrition, sous la direction d'un nutritionniste;
 - autre, le cas échéant.
- Tous les athlètes du Programme de l'équipe nationale seront disponibles pour participer aux camps de haute performance ou aux séances d'entraînement, comme indiqués dans le plan annuel de compétition et d'entraînement. Ces initiatives seront conçues en fonction des rétroactions obtenues des athlètes et de l'entraîneur de l'équipe nationale.
- Tous les athlètes du Programme de l'équipe nationale auront accès au soutien en matière de sciences du sport, comme déterminé par l'athlète et le gestionnaire du Programme de l'équipe nationale, et cet accès dépendra du budget du Programme de l'équipe nationale.

NORMES DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

- Chaque athlète doit respecter ou dépasser les normes de conditionnement physique convenues au préalable par l'athlète, le gestionnaire du Programme de l'équipe nationale et le consultant en sciences du sport. Ces normes de conditionnement physique seront documentées dans le plan annuel individualisé de compétition et d'entraînement de l'athlète et respectées dans le délai fixé par l'athlète et le gestionnaire du Programme de l'équipe nationale.
- Une évaluation de la condition physique sera programmée par l'athlète, en consultation avec le gestionnaire du Programme de l'équipe nationale.

SURVEILLANCE DE L'ENTRAÎNEMENT ET DE LA PERFORMANCE

En consultation avec les athlètes du Programme national, Curling Canada nommera un entraîneur consultant du Programme national, afin de surveiller le régime d'entraînement, la performance en compétition et la condition physique de chaque athlète au cours de la saison du programme. Un entraîneur consultant sera nommé pour le programme de double mixte.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Chaque athlète se rendra disponible en vue de se soumettre aux procédures de contrôle

antidopage, lorsqu'une personne ou une organisation autorisée au Canada et à l'étranger lui demandera de le faire, conformément à l'accord entre Curling Canada et l'athlète et tel qu'énoncé dans le manuel des politiques et des lignes directrices du PAA.

CURLING CANADA/ATHLETE AGREEMENT

Each athlete seeking access to the National Team Program and Sport Canada carding shall study, sign and return the agreement to the Curling Canada office. The agreement shall be considered valid for the period of National Program inclusion and for the carding period of one year. The agreement shall be returned to the Curling Canada office on or before June 15th of the appropriate year. (Agreement attached)

ACCORD ENTRE CURLING CANADA ET L'ATHLÈTE

Chaque athlète qui cherche à être admis au Programme de l'équipe nationale et à obtenir un brevet de Sport Canada doit examiner, signer et renvoyer l'accord au bureau de Curling Canada. L'accord sera considéré comme en vigueur pendant la période de la participation au Programme national et durant la période du brevet d'une année. L'accord sera renvoyé au bureau de Curling Canada au plus tard le 15 juin de l'année appropriée. (accord ci-joint).

PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES DE SPORT CANADA

Le statut d'athlète breveté de Sport Canada particulier de chaque athlète sera déterminé par sa performance nationale et internationale et les lignes directrices propres au sport, comme déterminées par Sport Canada en consultation avec Curling Canada (annexe 1 ci-jointe). De l'information au sujet de Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada est fournie sur le site Web suivant :

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes/politiques-procedures.html>.

Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez demander une copie papier.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Curling Canada s'efforcera de fournir à chaque athlète qui satisfait aux exigences d'accès au programme la trousse de demande d'accès au programme à la fin de la saison de compétition et avant le 30 mai.

NOTIFICATION À L'ATHLÈTE DE LA DEMANDE DE BREVET DE SPORT CANADA

Curling Canada s'efforcera de rencontrer les représentants appropriés de Sport Canada pour présenter la demande de brevet de chaque athlète avant le 15 juin et informera chaque athlète par écrit du statut de son brevet avant le 30 juin

ANNEXE 1

Programme de l'équipe nationale et d'octroi de brevets pour le double mixte de Curling Canada

Critères (d'octroi des brevets) du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada

Priorité pour la recommandation

Priorité n° 1 : critères internationaux SR1 de Sport Canada.

Priorité n° 2 : critères internationaux SR2 de Sport Canada.

Priorité n° 3 : brevets SR1/SR2 pour raisons de santé.

Priorité n° 4 : critères nationaux SR de Sport Canada.

CRITÈRES DES BREVETS SENIORS

Priorité n° 1 – Critères internationaux de Sport Canada (brevet SR1)

Jeux olympiques - L'équipe doit terminer parmi les 6 premières (et égalités) et dans la moitié supérieure du tableau pour être admissible

Championnat du monde - L'équipe doit terminer parmi les 8 premières (et égalités) et dans la moitié supérieure du tableau pour être admissible

L'équipe de double mixte qui est recommandée pour participer au championnat du monde de double mixte 2025 peut être admissible au brevet SR1. (12 mois)

Remarque 1 : Les athlètes/équipes qui se qualifient pour l'octroi de brevets, en vertu des critères seniors internationaux, sont admissibles au soutien du PAA pendant deux ans. La première année est désignée comme brevet SR1 (12 mois) et la seconde comme brevet SR2. L'athlète doit obtenir le statut SR2 en remplissant les critères de performance, de compétition et d'entraînement décrits ci-dessous. La deuxième année est assujettie à :

L'équipe doit satisfaire aux exigences d'entraînement et de compétition établies dans le plan annuel de compétition et d'entraînement de la première année. Cela comprend la participation au processus éliminatoire des championnats du monde et olympiques, conformément aux normes et aux lignes directrices du Programme de l'équipe nationale de Curling Canada.

De plus, l'équipe doit être recommandée de nouveau par Curling Canada pour le brevet du PAA. Elle doit soumettre un programme d'entraînement et de compétition, qui doit être approuvé par Curling Canada et Sport Canada, suivre les cours antidopage en ligne, et remplir et signer la demande au PAA et l'accord entre Curling Canada et l'athlète.

Remarque 2 : si l'équipe ne se classe pas parmi les 6 ou 8 premières, tel que susmentionné, l'équipe sera recommandée pour l'octroi d'un brevet SR de 12 mois.

Remarque 3 : si un ou des brevets ne peuvent être attribués à un ou plusieurs athlètes, le ou les brevets seront attribués en fonction des critères de l'équipe nationale de Sport Canada (priorité n° 4).

Priorité n° 2 – Critères internationaux de Sport Canada (SR2)

L'équipe de double mixte qui a été recommandée pour participer au championnat du monde de curling double mixte 2024 peut être admissible à un brevet SR2 si elle n'est pas admissible au brevet SR1. (12 mois)

Les athlètes doivent satisfaire aux exigences d'entraînement et de compétition établies dans le plan annuel de compétition et d'entraînement de la première année. Cela comprend la participation au processus éliminatoire des championnats du monde et olympiques, conformément aux normes et aux lignes directrices du Programme de l'équipe nationale de Curling Canada.

De plus, les athlètes doivent être recommandés de nouveau par Curling Canada pour le brevet du PAA. Ils doivent soumettre un programme d'entraînement et de compétition, qui doit être approuvé par Curling Canada et Sport Canada, suivre les cours antidopage en ligne, et remplir et signer la demande au PAA et l'accord entre Curling Canada et l'athlète.

Remarque 1 : si un ou des brevets ne peuvent être attribués à un ou plusieurs athlètes, le ou les brevets seront attribués en fonction des critères de l'équipe nationale de Sport Canada (priorité n° 4).

Priorité n° 3 – Non-conformité avec les critères pour raisons de santé (athlètes SR1, SR2)

Un athlète détenant un brevet SR1 ou SR2 qui, à la fin ou au début du cycle de brevets, ne satisfait pas à la norme exigée pour le renouvellement du brevet pour des raisons liées à l'état de santé pourrait être recommandé à nouveau pour la prochaine année si les conditions suivantes sont respectées :

L'athlète a rempli toutes les exigences raisonnables d'entraînement et de réadaptation visant un retour rapide et complet à l'entraînement et à la compétition de haute performance au cours de la période de sa blessure, de sa maladie ou de sa grossesse ou continue un programme de réadaptation approuvé par Curling Canada;

De l'avis de Curling Canada, l'athlète n'arrive pas à atteindre les normes applicables d'octroi des brevets strictement pour des raisons liées à la blessure, à la maladie ou à la grossesse;

Curling Canada, en se fondant sur son jugement technique et sur celui d'un médecin de l'équipe de Curling Canada ou de son équivalent, indique à Sport Canada par écrit qu'on s'attend à ce que l'athlète atteigne les normes minimales exigées pour obtenir un brevet au cours du cycle de brevets suivant;

L'athlète a démontré et continue de démontrer son engagement à long terme à atteindre les objectifs d'entraînement et de compétition de haute performance, ainsi que son intention de poursuivre l'entraînement et la compétition de haute performance, pendant toute la période d'octroi des brevets pour laquelle il souhaite un renouvellement, même s'il n'a pas réussi à se conformer aux critères d'octroi des brevets.

Priorité n° 4 – Critères nationaux de Sport Canada (SR)

L'équipe de double mixte qui sera recommandée pour participer au Championnat du monde de curling double mixte 2026 (les gagnants du Championnat canadien de curling double mixte 2025) peut être admissible à un brevet SR de 12 mois si elle n'est pas admissible au brevet SR1 ou SR2.

Les deux athlètes sélectionnés pour s'entraîner en tant qu'équipe de remplacement des gagnants des Essais canadiens de curling 2025 recevront des brevets SR d'une durée maximale de 8 mois de juillet 2025 à février 2026.

S'il des fonds de brevets sont toujours disponibles, l'équipe classée 2^e des Essais de curling double mixte 2025 se verra attribuer des brevets SR d'une durée maximale de 6 mois si elle n'est pas admissible aux brevets SR1 ou SR2 ou aux brevets SR de priorité supérieure.

S'il des fonds de brevets sont toujours disponibles, l'équipe la mieux classée suivante au SCCÉDM 2024-2025 (au 4 mai 2025) se verra attribuer des brevets SR d'une durée maximale de 6 mois jusqu'à ce que les fonds de brevets disponibles soient entièrement épuisés.

Les athlètes doivent satisfaire aux exigences d'entraînement et de compétition établies dans le plan annuel de compétition et d'entraînement de la première année. Cela comprend la participation au processus éliminatoire des championnats du monde et olympiques, conformément aux normes et aux lignes directrices du Programme de l'équipe nationale de Curling Canada.

De plus, les athlètes doivent être recommandés de nouveau par Curling Canada pour le brevet du PAA. Ils doivent soumettre un programme d'entraînement et de compétition, qui doit être approuvé par Curling Canada et Sport Canada, suivre les cours antidopage en ligne, et remplir et signer la demande au PAA et l'accord entre Curling Canada et l'athlète.

Remarque 1 : les athlètes doivent normalement s'améliorer chaque année pour maintenir un brevet national senior et éventuellement se conformer aux critères internationaux. Par conséquent, on s'attend généralement à ce qu'un athlète détienne un brevet national senior pendant un maximum de 5 ans (non nécessairement de façon consécutive). Durant cette période, on s'attend à ce qu'un athlète ait eu l'occasion d'atteindre les normes du brevet international senior. Toutefois, un athlète peut être breveté au niveau du brevet national senior (SR) pendant 6 ans ou plus s'il poursuit une progression continue vers l'atteinte du brevet international senior. Ceci est démontré au moyen de meilleures performances et de meilleurs classements aux événements nationaux et internationaux tout au long de la saison de compétition, comme signalé par Curling Canada.

Remarque 2 : si un athlète obtient un brevet en répondant aux critères d'octroi des brevets de curling à 4 et aux critères d'octroi des brevets de double mixte, il obtiendra le brevet ayant la plus grande valeur et l'autre brevet sera réattribué.

2025 / 2026					
7 brevets seniors disponibles		2,175	84	182,700	
DOUBLE MIXTE	BREVET	MONTANT MENS	DURÉE	TOTAL	
Kadriana Lott	S2	2,175	12	26,100	Champions CCCDM 2024
Colton Lott	S2	2,175	12	26,100	Champions CCCDM 2024
Champions Essais DM 2025	S1	2,175	12	26,100	Champions Essais DM 2025
Champions Essais DM 2025	S1	2,175	12	26,100	Champions Essais DM 2025
Champions Canadiens DM 2025	S	2,175	12	26,100	Champions Canadiens DM 2025
Champions Canadiens DM 2025	S	2,175	12	26,100	Champions Canadiens DM 2025
Équipe de remplacement olympique 2025	S	2,175	6	13,050	Jusqu'à 8 mois
Équipe de remplacement olympique 2025	S	2,175	6	13,050	Jusqu'à 8 mois
Finalistes Essais DM 2025	S	2,175	0	0	Jusqu'à 6 mois
Finalistes Essais DM 2025	S	2,175	0	0	Jusqu'à 6 mois
Équipe la mieux classée SCCÉDM 2024-2025	S	2,175	0	0	Jusqu'à 6 mois
Équipe la mieux classée SCCÉDM 2024-2025	S	2,175	0	0	Jusqu'à 6 mois
Total				182,700	
Remaining Funds				0	

ATHLÈTES QUI CHANGENT DE PARTENAIRE

Avant ou après les recommandations pour l'octroi de brevets

Les athlètes qui se séparent de leur partenaire feront l'objet d'un examen par Curling Canada, ce qui pourrait entraîner la perte de leur brevet.

Ce ou ces brevets seront réattribués en fonction des critères de la priorité no 4 ci-dessus.